

Notre certification qualité

Depuis le 1er janvier 2016, les principales dispositions du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue sont entrées en vigueur. Le cadre législatif évolue et introduit la notion d'évaluation de la qualité et de l'efficacité de la formation.

L'Université Paris Nanterre a prouvé qu'elle respectait les 21 indicateurs de qualité définis par la loi, en obtenant la certification Datadock. L'UPN est inscrite dans les catalogues de référencement mis à la disposition des entreprises, des salariés et de tous les organismes financeurs de la formation continue.



Ce succès constitue une première étape pour l'université. La suivante sera l'obtention de la certification de services FCU ([Formation continue à l'université](#)) qui figure sur la liste Cnefop afin de confirmer son engagement dans l'amélioration permanente de ses actions et de faciliter ses référencements auprès des financeurs.

Mis à jour le 07 mai 2018

<https://formation-continue.parisnanterre.fr/notre-certification-qualite-783126.kjsp?RH=1498471393071>